

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 29/06/20 COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

541004 HOUILLES S.O.

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- VETERANS à 9h
- U16 à 11h15
- U18 à 11h15 (en alternance avec les U16)
- 2ème équipe U16 à 13h15
- SENIORS à 15h30

Avant de statuer, la Commission vous demande plus de précisions quant à votre organisation et la rotation de vos équipes (accès et nombre de vestiaires disponibles).

500247 PARIS ST GERMAIN FC

Pris note du courrier. Le club demande l'horaire suivant pour la saison 2020-2021 :

- U14 à 16h (en alternance avec les U14 et U15 Ligue)

S'agissant d'un horaire de dérogation officiel, la Commission, en application du Règlement Sportifs, donne son accord.

500634 RAMBOUILLET YVELINES

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- VETERANS à 9h
- U16 à 11h
- U18 à 13h

Compte tenu du motif invoqué, la Commission donne son accord et demande au club d'avertir l'ensemble des équipes des poules concernées.

500598 EPONE USBS

Pris note du courrier. Le club demande l'horaire suivant pour la saison 2020-2021 :

- U16 le samedi à 16h

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut donner son accord qui impacterait de façon trop importante l'ensemble des championnats.

564180 MARLY FC 78

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- U16 D1 à 12h30
- U18 D2 à 12h30

Avant de statuer, la Commission vous demande plus de précisions quant aux horaires demandés.

527759 MAGNANVILLE FC

Pris note du courrier. Le club demande les horaires suivants pour la saison 2020-2021 :

- U16 à 12h
- U18 à 12h

Avant de statuer, la Commission vous demande plus de précisions quant à votre organisation et la rotation de vos équipes (accès et nombre de vestiaires disponibles).